

Observation 245 du 08/03/2023

Madame la Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à ce projet, car il ne tient pas compte de l'avis des élus de la CCCP ou du Conseil Départemental.

En outre, le promoteur ne donne pas assez d'informations concernant l'impact sur les animaux, l'étude acoustique, la covisibilité et donc l'impact sur le tourisme et le bien-être des habitants.

Le promoteur ne provisionne pas une somme suffisante pour le démantèlement.

Il y a un déséquilibre entre le Poitou-Charentes et le reste de la Nouvelle-Aquitaine, car toutes les éoliennes de la région y sont implantées. Le département de la Vienne est déjà saturé d'éoliennes.

Respectueusement,
Mad. Josée Penot
86 Roiffé